Les grèves déclenchées à propos de l'application de la loi des Assurances sociales

Nous avons dit hier que de façon imprévue, les « boueux » de Lille s'étaient mis en grève, mercredi matin, sous prétexte « que la ville de Lille était tenue de payer pour eux la cotisation ouvrière sur les assurances sociales ». Jeudi ce mouvement s'est poursuivi et les parties sont arrivées à se mettre d'accord.

Les boueux de Lille reprennent le travail...

La journée de jeudi a été très active. Le matin, les délégués du Syndicat se sont rencontrés avec M. Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille, afin de reprendre les pourparlers engagés la veille. L'après-midi, à 16 h., les grévistes se sont réunis à la Bourse du Travail, en assemblée générale, où le compte rendu de la conversation du matin, à la Mairie, a été fait par le secrétaire de leur groupement.

L'assemblée accepta, à l'unanimité, d'attendre la semaine prochaine, pour permettre à l'administration municipale de statuer sur les revendications.

D'autre part, la reprise du travail fut votée pour ce matin.

...les charbonniers également

De leur côté, les charbonniers ont repris le travail ce matin. Des renseignements que nous avons obtenus, il résulte que les ouvriers sont rentrés au travail avec une augmentation de deux francs par jour, sauf dans deux maisons, où promesse formelle a été faite d'examiner attentivement la question.

Une grève commence à la filature Tanguy, rue d'Arcole

Hier matin, sur les 500 ouvriers et ouvrières de la filature Tanguy, rue d'Arcole, à Lille, 470 se sont mis en grève. Ils réclament: 1° que la prime de 0,20 par heure, dite prime d'exactitude et de fidélité, soit comprise d'une manière définitive dans leur salaire. (Jusqu'à présent cette prime n'est touchée qu'à condition que l'intéressé n'arrive pas une fois en retard dans la semaine). 2° une augmentation de 0,10 par heure, sur leur salaire actuel. 3° que la direction prenne à sa charge la totalité des versements pour les assurances sociales.

Ajoutons que les grévistes se sont réunis et sont allés manifester devant la filature.

Nous nous sommes renseignés près de M. Bauche, secrétaire général du Textile à la Bourse du Travail (C.G.T.), qui nous a déclaré: « Je n'ai été prévenu, ici, à la Bourse du Travail, d'aucun mouvement de grève. Celui de la filature Tanguy émane d'une décision prise au sein du personnel. Je ne puis donc vous donner aucun renseignement au sujet de ce conflit. »

Un incident dans un tissage d'Armentières

Jeudi après-midi au moment de la remise des feuilles de paie, les ouvriers des établissements Bouchez, tissage, rue du Progrès, se sont concertés pour se mettre d'accord sur une réclamation à faire au sujet de la retenue pour les Assurances Sociales. Une délégation se rendit au bureau. La direction fit savoir aux ouvriers qu'il ne pouvait pas prendre une décision à ce sujet et que la question devait être examinée par le Syndicat patronal qui doit se réunir sous peu pour prendre une décision.

A la suite de cette discussion une quarantaine d'ouvriers ont quitté l'usine et sont allés se réunir à « La Paix » pour examiner la situation. Le reste du personnel est resté au travail. L'usine occupe environ 300 ouvriers en comprenant ceux qui sont occupés aux préparations.

Dans le bâtiment de la même ville

Nous apprenons que la plus grande entreprise d'Armentières vient d'accorder une augmentation de salaire à ses ouvriers qui sera approximativement équivalente à la cotisation ouvrière pour les Assurances Sociales.

Examens à Lille

LE BACCALAUREAT

PREMIERE PARTIE A et A'

Sont admis : MM. Gruyele M., Merlen P., Pecqueur G., Mlle Sergheraert, (Passable); M. Vanhenèpe G., Mlle Lepreux R (Assez Bien); Mlle Mouly O., (Passable); Mlles Pinet S., Rossignol A (Assez Bien); Mlle Théry M., MM. Hennion P., Lacombe J, Meurisse R., Monneveux R. (Passable); M. Montjotin M. (Assez Bien); MM. Mouller F., Neret J., Schetl P., Sicard F., Triplet M. (Passable); M. Ruguet A. (Assez Bien); MM. Berger J., Berry H., Briet M., Canivez J., Delorme A. (Passable); M. Doiez J. (Assez Bien); MM. Gantois J., Gay J. (Passable); MM. Gernez M.; Bocquet Cyr (Assez Bien); MM. Dehove G., Derachinois N. (Passable); MM. D'Hermies J., Dubois G. (Assez Bien); Mlle Christin S. (Passable).; Mlles Delforge G., Demoustier D., Dubuisson C. (Assez Bien); Mlles Dutilleul J., Grampeau H., Grégoire M. M. Crèvecœur F. (Passable); M. Delix A. (Assez Bien); MM. De Joncker A. Delannoy E., Delannoy J., Dessaint J., Dewas J., D'Hondt G., Mlle Chatelet (Passable).

DEUXIEME PARTIE : PHILOSOPHIE

Sont admis : MM. Flament M., Habart A. (Passable); M. Houbart R. (Assez Bien); M. Malpel F., Monnier E., Mlles Rœllinger L. Vanderschelden M.; MM. Dubois G., Helbecque M., Houques A. (Passable); M. Lemaire M. (Assez Bien); M. Jodelet R. (Passable); M. Lubrez C. (Assez Bien); MM. Masurel A., Occis P., Pinet J., Renaud L., Boittiaux J., Béghin M., Berger J., Blin J., Mlle Dauthuile G., MM. Devin J., Anselin J. (Passable); M. Baumer P. (Assez Bien); MM. Bon R., Boudois A., Bongon M., Cadeau E., Carbonnier E., Collet H., Mlle Dassier R.; MM. Debry M., Detossez P. (Passable); M. Desobry R. (Assez Bien); MM. Dubrœucq-Pérue J., Crespel G., Desrousseaux J., Hernu C. (Passable); MM. Lécureur J., Lecoq J. Dussart A. (Assez Bien); Mlles Bailleul R., Catoire R., Compain E., (Passable); Mlle Conia A. (Bien); M. Ducoin R., Mlles Gazot G. (Passable); Mlle Hecht R. (Bien); Mlle Henriquet C. (Assez Bien); Mlles Hespel A., Lebon M. (Passable); Mlles Macaigne A., Martin Edith, Miquey G. (Assez Bien); Mlles Ott F., Protche R. (Passable); Mlle Sanctorum L. (Bien); M. Singer P. (Passable); Mlles Triquet M., Valour A., Vandervelde H. (Assez Bien); Mlles Van Thienen A., Vincent D., Waltz J., Defontenay M.; M. Renard J.; Mlles Dervaux M., Lehembre E. (Passable); M. Lepez A. (Assez Bien); MM. Montesuille J., Roger M., Mlle Rollin H. (Passable); M. Tiberghien R. (Assez Bien); Mlle Verdavoir J. (Bien); MM. Vtot P., Barbet G., Battigny G., Brabant H., Brunois M., Mlle Anbry M. (Passable); Mlle Azambre F. (Assez Bien); Mlles Blond Magdeleine; Brœvielle M., Capron M.-T., Carré O. (Passable); Mlle Chatelain H. (Assez Bien); MM. Allou G., Bartier L., Briatte J. (Passable); Mlle Bernier J. (Ass. Bien); Mlles Beugnet Suzanne; Bize H., Blondet L., Brouillo S., Charrié F., MM. Chnifart C., Cousin J. (Passable); M. Cuisinier P. (Assez Bien); M. Deleau G. (Passable); Denis G. (Assez Bien); MM. Dequiat G., Deschamps E., Mlles Crouvy M., Dablez M. (Passable); Mlle Demaret M. (Bien); Mlle Domicilié L., MM. Colin H., Croin H., Debailleul R., Detrue J., Denoyelle J., Mlle Deregnaucourt C. (Passable); Mlle Cornavin J. (Bien); Mlles Decroix M., Defaux R., Doligez A. (Passable).

Le Sénat a examiné hier, diverses propositions de loi

Le Sénat a adopté, hier après-midi, la proposition de loi tendant à modifier les articles 17 et 18 de la loi sur le recrutement du 31 mars 1928 ; puis la proposition de loi tendant à modifier les articles 10, 19 et 19 de la même loi.

L'article 1er de la proposition de loi de M. TISSIER sur le recrutement a notamment pour effet de ne soumettre à l'examen préalable de la Commission médicale, dans la séance du conseil de révision, que les jeunes gens qui en font la demande, qu'ils soient inscrits sur les tableaux de recensement ou qu'ils soient ajournés des classes précédentes.

Des sursis d'appel aux réservistes agriculteurs

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de résolution de M. J. Faure tendant **à accorder des sursis d'appel aux agriculteurs convoqués pour accomplir leur période de réserve au cours des grands travaux de récoltes.**

M. MAGINOT déclare que des sursis individuels peuvent être accordés dans la plus large mesure. Des instructions en ce sens seront envoyées aux autorités militaires régionales.

D'autre part, la possibilité de convoquer les agriculteurs sur leur demande en février ou mars, sera mise à l'étude.

Le ministre conclut en déclarant accepter le texte de la Commission de l'Armée conçu dans le sens des déclarations qu'il vient de faire.

La propositon de résolution est ensuite adoptée.

L'automatique rural

Puis, l'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jean Philip sur le monopole de fait que l'Administration a concédé à un trust américain dans la réorganisation du téléphone français.

M. PHILIP se plaint de la longueur des essais de l'automatique rural. Il demande que pour son installation puisse jouer une large concurrence.

M. FARJON. — Où en sommes-nous, en France ? Il y a neuf maisons fabriquant du matériel automatique, dont six françaises. Pour Perie, le Rotary a été adopté, les installations sont en cours et l'on ne veut revenir là-dessus. Pour la province, divers systèmes ont été adoptés, notamment le R 6.

M. Farjon assure qu'il regrette que les capitaux étrangers fussent les seuls bénéficiaires des installations et demande au Ministre de hâter la réalisation de l'automatique rural, en réservant la plus large part possible à notre industrie.

M. MALLARME indique qu'il est en mesure de répondre à l'interpellation.

Vu la longueur de ses explications, le Sénat décide d'interrompre la discussion et se renvoie au lundi 7 juillet, à 15 heures.

Syndicat des Brasseurs de la région du Nord de la France

Les membres du syndicat des Brasseurs du Nord de la France ont tenu au siège social, 30, rue des *Ponts-de-Comines*, à *Lille*, leur réunion mensuelle sous la présidence de M. Emile Doutremepuich, président. Avaient pris place au bureau : MM. H. Cousin, F. Duthoit, vice-présidents ; J. Dumortied, trésorier ; Jehan Charlie, secrétaire de l'Union générale des syndicats et Eugène Flévet, secrétaire du syndicat.

En ouvrant la séance, M. Doutremepuich read un émouvant hommage à la mémoire de M. Georges Leduc, président d'honneur du syndicat, récemment décédé à Saint-Quentin, que tous les Brasseurs entouraient d'une respectueuse affection en raison des éminents services rendus par lui à l'industrie de la brasserie.

M. le président salue la mémoire de Me Georges Sotand qui, comme avocat, fut toujours pour les Brasseurs, un adversaire loyal ; puis il exprime au nom de tous les Brasseurs sa vive satisfaction et sa joie de la nomination de M. Alexandre Crespel dans la Légion d'honneur. Enfin, il félicite très cordialement M. Jules Guilbert de sa nomination, en remplacement de M. Leduc, décédé, à la présidence du syndicat de la Brasserie et de la Malterie sinistrées.

Après un exposé très intéressant de la discussion actuelle à la Chambre des députés de la loi sur la propriété commerciale, un échange de vues a lieu au sujet de la taxe sur le chiffre d'affaires relatif à la vente des drèches.

L'assemblée décide qu'une commission de trois ou quatre brasseurs du Nord se rencontrera avec une commission de brasseurs de l'Est pour étudier, sous la présidence de M. Dillon, la question soumise au syndicat par M. Mathieu, de Chambry.

M. Jean Motte entretient ses collègues de l'utilisation des drèches de brasserie. Un rapport qu'il présente sur ce sujet a vivement intéressé l'assemblée.

Après une question de M. Gourlet sur la dénaturation des sucres destinés à la brasserie et de M. Butruille sur l'application de la loi des Assurances sociales, M. Doutremepuich rend compte de deux réunions tenues au sujet de la consignation des emballages à Arras et à Valenciennes et il expose les décisions qui ont été prises par les Brasseurs de ces deux régions. La réunion se termine par un échange de vues sur la taxe au colportage.

Des permissions agricoles aux jeunes cultivateurs sous les drapeaux

M. Henri Connevot vient de faire connaître au président de la Chambre qu'il désirait interpeller le Ministre de la Guerre à l'une des plus prochaines séances, sur la nécessité qu'il y avait, en raison du manque de main-d'œuvre agricole et des travaux pressants de la fenaison, et ensuite de la moisson, à accorder des permissions agricoles aux jeunes cultivateurs actuellement sous les drapeaux.

La collision de trains près de Caen

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il semble qu'une erreur se soit produite à Caitx, où le départ a été donné au train régulier, alors qu'il aurait dû attendre, puisque le convoi qui venait vers Caen avait été signalé.

Parmi les blessés dirigés sur l'hôpital, Mme Roland d'Ambreville ne tarda pas à succomber, ainsi qu'une autre femme.

Sa fillette, âgée de dix ans, se trouve parmi les vingt blessés les plus atteints, qui sont avec elle : M. Stéroult, dans le coma; MM. Gaston Liégard, Alfred Leroux, Alfred Richard, tous trois de Caen; Auguste Blin, Léonard Floury, l'abbé Mattieux, Mmes Lesure et Stevenard, toutes deux de Renouville; Mme Hamsen et Mlle Georgette Mercier, de Caen.

D'autre part, une vingtaine d'autres personnes, plus légèrement atteintes, ont été pansées.

UNE CATASTROPHE DE CHEMIN DE FER EN ITALIE

15 morts — 30 blessés

Hier matin, à 6 h. 40, en gare de Sassé, à 18 kilomètres de Bologne, un train venant de Milan est entré en collision avec un train de marchandises. Il y a 15 morts et de nombreux blessés.

Une seconde dépêche précise que c'est par suite d'une erreur d'aiguillage que le train de voyageurs a tamponné un train de marchandises à l'arrêt. Le nombre des morts parmi les voyageurs et le personnel s'élève bien à 15; celui des blessés à 30. Une enquête est ouverte pour déterminer les responsabilités.

A propos d'une mort suspecte à Noyelles-sous-Lens

Le Polonais a-t-il été jeté à l'eau ou y est-il tombé accidentellement ?

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Brièvement nous avons dit, hier, que l'on avait retiré du canal de Lens, à Noyelles-sous-Lens, le cadavre d'un Polonais, Piotr Szukiel, trente et un ans, demeurant pavillon 4, N° 9, à Méricourt, et qu'à la suite de déclarations faites par l'un de ses compatriotes, Piotr Mikszta, demeurant à Harnes, rue de Bar-le-Duc, qui l'accompagnait le jour de sa disparition, le Parquet de Béthune avait ordonné l'autopsie du cadavre.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

Ce que dit la femme du défunt

Mme Helena Wielzko, 26 ans, épouse de Szukiel, a déclaré que le 29 juin, à 14 h., son époux s'était rendu chez Piotr Mikszta, à Harnes, pour fêter la Saint-Pierre et qu'il n'était plus revenu depuis. Elle se rendit le lendemain chez Mikszta, qui lui raconta qu'il avait reconduit, vers deux heures du matin Szukiel jusqu'au pont du marais et que là, il l'avait perdu.

PIOTR SZUKIEL

« Vous n'avez pas besoin d'aviser la police de cette disparition, lui aurait-il ajouté, vous viendrez chez moi, je vous entretiendrai, et quand j'aurai assez d'argent, je vous prendrai des billets pour retourner en Pologne ». Devant ces propositions, la femme Szukiel accusa Mikszta d'avoir fait disparaître son mari ou de l'avoir tué.

Se voyant ainsi suspecté, Mikszta consentit à se rendre dans les bureaux de gendarmerie et de police des environs pour faire la déclaration de disparition.

Ce que dit l'ami

Interrogé à son tour, Mikszta relata que son ami Szukiel était arrivé chez lui dimanche vers 17 h., avec un troisième compatriote, Grégoire Lesowick. Ils burent : un litre de genièvre, un litre de cognac et quelques litres de bière.

« Vers 23 h., déclara Mikszta, mon camarade Szukiel voulut retourner à Méricourt; je l'accompagnai jusqu'à Loison-sous-Lens. En cours de route, il tomba deux fois. Tout à coup, je ne le vis plus. Vu l'état dans lequel je me trouvai et l'obscurité qu'il faisait, je ne pus le retrouver.

« Je me suis alors couché un moment dans un champ de blé. Je n'ai eu aucune discussion avec mon ami ».

L'autopsie

Dans la matinée d'hier, M. le docteur Lecat, médecin-légiste, procéda à l'autopsie du noyé. Il ne relève aucun trace de violence et constata la mort par immersion.

Cette opération n'a donc pu établir si Szukiel avait été jeté à l'eau par une main criminelle ou s'il y était tombé accidentellement.

C'est donc au Parquet de Béthune qu'il appartient de voir s'il y a lieu d'ouvrir une information. G. D.

Les médecins du Nord sont mécontents

Ils soignent les indigents mais se trouvant mal payés, ne se conforment pas aux règlements

Lors de la dernière session du Conseil général, en mai dernier, un projet portant sur une augmentation du tarif des soins apportés par les médecins de l'Assistance médicale gratuite fut ardemment discuté. Les docteurs réclament 8 fr. pour les consultations au cabinet médical, 10 fr. pour les consultations à domicile, 25 fr. pour les visites de nuit au lieu de 5 fr., 6 fr. et 15 fr. tarif ancien.

Après de nombreuses discussions, le tarif suivant fut adopté : 6 fr. pour les consultations en cabinet, 8 fr. pour les visites à domicile et 20 fr. pour les consultations de nuit. En outre, l'indemnité de déplacement en dehors des communes fut placée à 1 fr. du kilomètre pendant le jour et 3 fr. la nuit.

Ces dispositions firent augmenter les dépenses réservées à l'Assistance médicale gratuite de 400.000 fr.

Cette solution ne donna pas satisfaction aux intéressés et M. le docteur Bourdon, conseiller général, laissa entendre à ce moment qu'une « carence » des médecins était à envisager.

Pourtant une espérance leur était laissée car la délibération du Conseil disait qu'une solution définitive serait établie à la fin de l'année.

Des protestations

Ces jours derniers, M. Dussaussoy, chef de division à la Préfecture et chargé en particulier de l'Assistance publique, recevait de plusieurs maires du Nord des lettres signalant que les docteurs chargés de l'assistance médicale gratuite se refusaient à remplir les formalités administratives prévues par la loi.

Comme justification de leur conduite, les médecins disaient que leur façon d'agir n'avait d'autre but que de protester contre l'insuffisance des tarifs appliqués actuellement. Ils citaient en exemple les prix fixés dans le Pas-de-Calais et la Somme, et le taux d'avant-guerre qui était de 1 fr. 50 au lieu de 6 fr. aujourd'hui.

Les lettres de réclamation émanent de communes suburbaines de Lille, de cités de l'arrondissement de Cambrai. Des Flandres et de l'Avesnois aucune défection n'a été signalée.

Les malades sont soignés

Dans ce mouvement de mécontentement l'on pouvait craindre que les médecins ne refusent leurs soins aux indigents. Il n'en est rien. En effet, les docteurs continuent à donner leurs soins dévoués et éclairés aux malades, mais ils refusent le bon d'assistance et ne délivrent pas d'ordonnance gratuite. De même ils ne veulent pas, certains cas se sont présentés, signer les billets d'hôpitaux et ils mettent ainsi le maire dans l'obligation de le faire.

Devant cette situation, les quelques maires des communes où la « carence » des docteurs s'est présentée, ont formulé des demandes d'ouverture d'un compte spécial de secours pour maladies.

Mais ce mécontentement qui s'est manifesté dans un nombre de communes assez restreint va-t-il se propager ? On le craint et à ce sujet M. le docteur Vanverts, président de la Fédération des syndicats médicaux du Nord, nous a déclaré :

Ce que dit le Président de la Fédération des Syndicats médicaux

M. Vanverts tint tout d'abord à nous assurer que la Fédération était totalement étrangère au mouvement de protestation des médecins mécontents. Il ajouta que cet incident était prévu depuis longtemps et qu'il représente l'état d'esprit de la majorité des praticiens du département et que l'extension du mouvement est à craindre. « Ce fait est très regrettable, dit-il, au moment de l'application des Assurances sociales ; la solution du problème est entre les mains des Pouvoirs publics et il faut espérer que d'ici peu le grave conflit qui vient de se déclencher sera apaisé ».

Ajoutons que M. Laugeron, préfet du Nord, a conféré, hier dans la soirée, à son retour de Paris, avec MM. Simon, chef de cabinet et Dussaussoy, chef de division, sur les moyens propres à donner satisfaction aux intéressés.

Un débat sur l'enseignement laïque hier à la Chambre

MM. Groussau, député du Nord, Gourdeau, Lefas et Herriot sont notamment intervenus

Jeudi après-midi, à la Chambre, l'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Edouard Herriot tendant à commémorer le cinquantenaire de l'Enseignement gratuit, laïque obligatoire en France. M. DOUSSAIN, rapporteur, fait un historique de l'enseignement public depuis la révolution. Il conclut en déclarant que la Chambre, en votant le texte de la Commission, marquera l'apothéose de l'enseignement public en consacrant les deux grands principes qui le régissent : la gratuité et l'obligation.

Intervention de M. Groussau député du Nord

M. GROUSSAU est vivement applaudi à droite quand il monte à la tribune. Le député du Nord dit d'abord qu'en réalité la loi de 1882, en imposant l'école laïque obligatoire, a été un acte tyrannique. (Applaud. à droite). « Les catholiques du Nord que je représente, ajoute-t-il, ont qualifié cette loi : « Loi de malheur ». (Applaudissements à droite).

M. François ALBERT : L'Abbé Lemire ne parlait pas comme cela.

Puis M. GROUSSAU rappelle que Jaurès relatant une conversation qu'il avait eue avec Jules Ferry disait que Jules Ferry voulait organiser une Université sans Dieu et qu'il s'était élevé contre Jules Simon qui proposait que l'enseignement laïque comprenne l'enseignement des devoirs envers Dieu. Cependant, Jules Ferry, après avoir fait repousser dans la loi les devoirs envers Dieu les mentionnait dans une circulaire aux maîtres de l'Université sur l'enseignement de la loi morale. « Cependant ajoute M. Groussau, l'école laïque est devenue une école sans Dieu et sans morale religieuse ».

M. FRANÇOIS-ALBERT. — Elle en a une autre !

M. GROUSSAU. — En êtes-vous sûr ? La crise de la morale est telle à l'école publique que la morale est supprimée dans les programmes des écoles primaires. (Exclamations).

M. MIELLET. — M. Groussau est un adversaire loyal et sincère de l'école laïque, mais il se trompe quand il dit que l'enseignement de la morale est supprimé à l'école primaire. Chaque jour, le cours commence par un enseignement moral et c'est surtout par l'exemple que nos instituteurs enseignent la bonté, la charité et tous les devoirs civiques, malgré leurs traitements de misère ! (Exclamations à droite et au centre, applaudissements à gauche).

M. GROUSSAU. — Je constate que les lois scolaires ont été le point de départ d'une véritable guerre à la religion. Puis l'orateur conclut que l'enseignement religieux est indispensable à l'enseignement moral. « Pour nous, dit-il, l'anniversaire des lois laïques est un anniversaire de deuil ». (Applaud. à droite).

M. Gourdeau, après avoir ensuite rendu hommage à la sincérité des sentiments de son prédécesseur demande à la Chambre de donner à son vote la signification très nette de la commémoration de la création de l'enseignement laïc.

Puis M. Lefas déclare qu'aucune des écoles qui ont contribué à la gloire de la France ne doivent être exclues de l'exposition nationale de 1931. « Je demande à mes amis catholiques, ajoute-t-il, de ne pas rouvrir des controverses. Beaucoup de frictions d'il y a 50 ans peuvent être éliminés aujourd'hui ».

Discours de M. Herriot

M. HERRIOT monte à la tribune. Après avoir critiqué la proposition de M. Doussain qui demande à célébrer en même temps que l'enseignement primaire laïc, toutes les autres écoles, l'orateur déclare que ce que lui et ses amis veulent, c'est célébrer l'école laïque et son principal auteur Jules Ferry. « La laïcité à l'école, ajoute-t-il, est aussi nécessaire que la laïcité au prétoire ou à la mairie pour le mariage ».

Puis M. Herriot s'efforce de démontrer que, après Jules Ferry, les parents ont été maîtres de faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse de leur choix. (Applaudissements).

M. GROUSSAU — Puisque la bataille autour de l'école laïque continue, il est excellent de préciser : « La loi de 1882 laisse parfaitement le droit aux parents de faire élever leurs enfants religieusement ».

Voix au centre : En dehors de l'école.

M. HERRIOT. — Vous finirez par nous faire croire que par votre confiance exagérée dans l'instituteur, vous vous méfiez des curés. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

L'orateur lit ensuite une instruction donnée par Jules Ferry en 1882 aux instituteurs pour qu'ils ne se mêlent pas d'instruction religieuse parce que leurs élèves avaient déjà des éléments de cette instruction et avaient besoin de mûrir les principes de la morale éternelle.

L'ancien président du Conseil insiste pour que la Chambre célèbre l'œuvre de Jules Ferry sans remonter jusqu'à Charlemagne (Rires).

« Puisqu'on a évoqué la loi de 1882, conclut-il, demandons à la Chambre de se prononcer nettement. Nous comprendrons très bien ceux qui sont contraints par leur conscience professionnelle à refuser leur voix à cette école laïque, gratuite et obligatoire. Ce que nous ne comprendrions pas, c'est que cette école ne reçut pas l'hommage de tous les républicains laïques. Je demande à la Chambre de voter un texte sans équivoque ».

La séance est alors suspendue.

La Chambre a voté le projet sur la propriété commerciale

Jeudi matin, la Chambre reprend la discussion du projet relatif à la propriété commerciale. On aborde l'article 20

Le locataire ne peut-être obligé de quitter les lieux qu'après avoir préalablement reçu l'indemnité définitive, fixée soit à l'amiable, soit par justice. Les avances de loyer faites en vertu de baux postérieurs à la promulgation de la présente loi à titre de dépôt de garantie entre les mains du propriétaire porteront intérêts au profit du locataire dans les conditions prévues à l'article 22 de la loi du 1er avril 1926 à partir de la promulgation de la présente loi.

Après diverses explications et rejet d'un amendement Lelas, l'article 20 est adopté.

L'article 22, ainsi conçu, est également adopté : **Il est introduit dans la loi du 30 juin 1926 un article 19 qui est ainsi conçu : A la condition qu'ils occupent encore matériellement les lieux et quelle que soit la cause de cette occupation, sont relevés de la conclusion et pourront, dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, former une demande de renouvellement 1° les locataires dont la durée du bail en cours n'est pas supérieure à deux ans ; 2° les locataires engagés dans une instance relative à une première demande de renouvellement si cette instance est encore en cours ou si elle est terminée moins de deux ans avant l'expiration du bail à renouveler.**

A l'art. 23 : (caractère interprétatif de la loi): M. EVAIN défend une disposition additionnelle tendant à autoriser le propriétaire, lorsqu'un locataire commerçant voudra céder son bail à des prix excessifs. La Chambre adopte l'amendement ainsi que l'article 23.

Après des explications de vote, la séance est levée à midi. A la reprise, à 15 h., l'ensemble du projet sur la propriété commerciale est adopté par 465 voix contre 95.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 4 juillet 1930

Soleil : Lever à 3 h. 54 ; coucher à 19 h. 55.
Lune : Lever à 13 h. 47.
Aujourd'hui : Ste-Berthe. Demain : Ste-Zoé.

METEOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 3 juillet 1930 à 18 heures :

Baromètre : 764 m/m, hausse : 1 m/m 3 depuis le matin à 9 heures.

Thermomètre : froude 22°5 ; minima 17°5, atteint à 3 h. le matin ; maxima 26°, atteint à 13 h. 30.

Etat hygrométrique : 80 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 0 m/m 4 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : assez beau, ondées.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Assez beau temps, ciel nuageux avec éclaircies, vent de Sud-Ouest, 3 à 5 m. Même température. Minimum sans changement sur la nuit précédente.

L'aménagement de la Métropole du Nord Lille-Roubaix-Tourcoing avec le concours financier de l'Etat

Ce qu'en pensent les Maires des communes intéressées

Après celui du maire de Lille, nous avons donné hier l'avis des maires de Roubaix, Croix et Wasquehal. Voici aujourd'hui l'opinion des maires de communes de la banlieue de Lille.

Ce que disent : le maire de Mons-en-Barœul...

M. de Gœdt, maire de Mons-en-Barœul et un des membres les plus actifs du Syndicat des communes, nous a déclaré ce qui suit :

« L'article sur la métropole du Nord, paru récemment dans votre journal, m'a agréablement surpris. Depuis très longtemps, en effet, je m'efforce au sein du Syndicat des communes d'obtenir une cohésion d'idées et d'actes dans ces programmes d'extension et d'embellissement des villes de l'arrondissement.

Quand ont été votées par la Chambre des Députés les dispositions législatives pour le « plus grand Paris », j'ai demandé qu'une délégation de maires soit immédiatement désignée. J'espère qu'elle le sera d'ici peu, et elle aura pour mission : Rendre visite au Président du Conseil et au Ministre des Finances pour obtenir 1. Que les projets d'extension déposés au Ministère soient approuvés momentanément. 2. Que sur les milliards votés pour l'Outillage National une part soit réservée aux villes et communes de l'arrondissement de Lille.

« Au point de vue du Comité d'Action préconisé par votre journal, j'en suis partisan, à la condition qu'au sein de cette Assemblée chaque commune conserve son autonomie entière. S'il se réalise, il nous sera d'un très grand appui et il sera possible ainsi de faire exécuter tous les travaux indispensables pour la vie économique du plus grand centre industriel de France

« Un boulevard circulaire pour l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing est nécessaire, de même, une route directe entre Lille et Armentières, une avenue reliant plus directement Mons-en-Barœul et Mercq-en-Barœul sont d'un besoin urgent.

« Dans le cadre de l'hygiène, les dispensaires sont en nombre insuffisants, les squares n'existent pas, les collecteurs ne répondent plus aux besoins actuels, etc...

« Si ou pouvons obtenir l'aide financière de l'Etat grâce à la création d'un Comité d'action, que de belles choses utiles, rêvées depuis dix ans, ne pourra-t-on réaliser ? ».

...le Maire de Loos...

M. Vermeersch, le sympathique maire de la cité industrielle de Loos, a bien voulu nous faire les déclarations suivantes :

« Le Comité d'action dont la formation vous paraît nécessaire, me semble indispensable. Depuis dix ans, que de difficultés mes prédécesseurs et moi avons-nous rencontrées pour faire exécuter quelques travaux d'extension et d'embellissement !

« Depuis dix ans, nous réclamons la transformation de la gare, dont l'exiguïté et le délabrement empêchent de répondre aux exigences du moment.

« Si ce comité d'action se réalisait, quelle belle force nous pourrions opposer à l'inertie ou à la mauvaise volonté de l'Administration.

« Ainsi, pour vous citer un exemple, continue M. Vermeersch, l'année dernière, je demandai une subvention pour faire exécuter 300.000 fr. de travaux de pavage. L'administration me répondit négativement. Je fus obligé de faire un emprunt et de ne mettre à exécution que la moitié de mon projet. Si l'entente entre les communes avait existé, j'aurais certainement obtenu satisfaction.

« De même, grâce à l'aide financière de l'Etat, que de projets, square, terrains de sport, élargissement de voies fréquentées, projets qui dorment dans des cartons depuis de nombreuses années, pourront revenir à l'ordre du jour. Je fais tous mes vœux pour la réussite de ce comité qui, en travaillant parallèlement avec le syndicat des communes, pourra faire de belles choses ».

...le Maire de Lambersart...

M. Mabille de Poncheville, maire de Lambersart, que nous avons questionné au sujet du projet d'une métropole Lille-Roubaix-Tourcoing s'est montré enthousiaste.

« Je suis, dit-il, attentivement l'enquête menée par le « Réveil du Nord » sur la création d'une entente entre les villes et les communes et si cette chose se réalise, j'y souscrirai de tout cœur

« En effet, depuis plusieurs années, dorment dans les cartons divers projets d'assainissement, d'embellissement de la cité et qui ne peuvent être exécutés faute d'argent ».

Et, à l'appui de ses dires, M. le Maire nous présente un plan où sont tracés une voie destinée à devenir le boulevard Lille-Armentières, un stade municipal où seraient groupés les divers sports, une usine d'épuration des eaux dégout, etc...

« Tous ces travaux, d'une nécessité indiscutable, ne peuvent être entrepris à l'heure actuelle, nous dit-il, car ils augmenteraient d'une façon considérable les charges des contribuables. Ils deviendraient possibles si l'Etat contribuait pour une part dans la dépense.

« De même, ajouta M. Mabille de Poncheville, la rue du Bois, voie de passage très fréquentée par des personnes n'habitant pas la commune est dans un état déplorable. Sa réfection est évaluée à 500.000 fr. Je ne puis demander cette somme à mes administrés puisqu'ils ne se servent pas de cette avenue. J'ai essayé de la faire classer comme route départementale, je n'ai pas encore reçu de réponse.

« Si le comité d'action se forme, tous ces projets deviendront des réalités et mon plus grand désir est que cette réalisation se fasse au plus tôt. »

...et le Maire de Lomme

M. Dereuse, maire de Lomme, s'est également montré très partisan du projet de la métropole du Nord.

Il a d'ailleurs ajouté : « Une entente existe déjà entre la Ville de Lille et ma commune pour toutes les questions communes à ces deux cités.

« Je désirerais qu'il en soit ainsi avec la commune de Lambersart, qui a des intérêts, à peu de choses près, semblables à ceux des Lommois. Et si notre projet se réalise, il me permettra d'établir un plan d'extension de la ville de Lomme, plan que nous ne pouvons mettre sur pied faute de connaître les ressources dont nous pourons disposer. »

G. M.

LE DRAME MYSTERIEUX DE COURCELLES-LEZ-LENS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Cette opération eu lieu à 15 h. 30, dans la salle de pansement des mines de l'Escarpelles, mise à la disposition du praticien.

M. Lecat, constata une seule perforation au creux de l'estomac. Après avoir traversé le cœur, le projectile est allé se loger dans la colonne vertébrale. Le praticien enverra aujourd'hui ses conclusions au Procureur de la République de Béthune.

Jusqu'à présent toutes les hypothèses sont possibles. S'agit-il d'un crime ou simplement d'une rixe?

Autre point à éclaircir: une seule détonation fut entendue, alors que cinq balles avaient été tirées.

Ajoutons aussi que dans les poches du Tchécoslovaque on ne retrouva qu'une glace, un crayon et un porte-monnaie contenant 1 fr. 60.

L'enquête de la gendarmerie se poursuit activement, et il convient d'en attendre les résultats avant de se prononcer sur cette ténébreuse affaire.

G. D.

Le voyage à la mer du Denier des Ecoles laïques

Près de 500 fillettes et garçonnets en bénéficièrent jeudi

Certes, c'est un « beau voyage » et combien pétri d'idéal, de bonté, de désir de faire le bien que celui du « Denier des Ecoles ».

Vous savez en quoi il consiste: Tous les ans, de grands amis des petits enfants et de l'école laïque puisent, de leurs ressources, un voyage à la mer, à Malo-les-Bains, aux enfants qui, au cours de l'année, ont obtenu le certificat d'études.

Cette faveur, il faut bien l'avouer, est pour les bénéficiaires du voyage, le plus apprécié des prix, le plus magnifique des encouragements.

Pour s'en convaincre, il suffit d'effectuer la randonnée du « Denier des Ecoles ». Si jamais vous avez vu la joie se manifester extérieurement sur des figures d'enfants qui s'irradient de bonheur, c'est bien en ce jour bienheureux pour les petits enfants de Lille.

Ne serait-ce que pour avoir donné pareille joie, à des cœurs neufs, que les membres du Comité du Denier des Ecoles laïques devraient être hautement loués.

Cette année, le nombre des enfants amenés à Malo était de près de 500. L'an prochain on prévoit un contingent encore plus fort.

Le beau voyage

Dès 8 h. 10 du matin, les petits lillois, les filles d'un côté, les garçons de l'autre, se réunissaient aux alentours de la gare de Lille, par école, emplissant la rue de joyeux tapage. Sous la conduite de leurs professeurs, ils gagnaient bientôt le train spécial qui leur était réservé.

Dans le même train prenaient place les membres du Denier : MM. Aldebert, le si dévoué président ; Beugnies, Cambeur, vice-présidents; Deroo, secrétaire général adjoint ; Gobillon, Moulins, Vernet, secrétaires adjoints ; Cliquennois-Pâques, ancien président ; Bertrand Clément, Cossel, Daure, Fardel, Gahide, Hayem, Leroy, Liévens, Mathieu, Méry, Roland, Vicart, docteur Vieilledent, membres.

A ces Messieurs s'étaient joints M. Favières, adjoint, représentant le maire de Lille ; MM. Hagheboom, Arquembourg, adjoints au maire de Lille ; Da Costa, inspecteur d'Académie ; Laforest, inspecteur adjoint d'Académie ; Molzart, inspecteur primaire ; Mme Vieilledent, inspectrice départementale des écoles maternelles ; MM. Planque, secrétaire général de la mairie de Lille ; Willay, président de la Fédération des amicales laïques ; Lainé, secrétaire à l'Inspection Académique ; Cacan, président de l'Amicale Gambetta-Fabricy, etc...

A 8 h. 30, le train arrivait en gare de Dunkerque et, en cortège, les enfants précédés de la Musique municipale de Malo-les-Bains, gagnaient la plage de Malo, en passant par les monuments Jean-Bart, aux Morts de la Guerre, Trystram, où des gerbes de fleurs étaient déposées. Au passage, sur le perron de l'Hôtel de Ville de Dunkerque, M. Valentin, maire de cette ville, entouré de MM. Dorpe, adjoint ; Dubus, conseiller municipal, président de la Commission des fêtes, saluait le joli cortège des 500 enfants de Lille ainsi que tous les membres du Denier qui figuraient dans le cortège.

Et puis, sur la grande plage de Malo, plage de famille par excellence, ce fut bientôt la ruée joyeuse des enfants, ivres de lumière, d'espace et de liberté. La « grande bleue » était là accueillante et miroitante sous l'ardeur du soleil. Bientôt, ceux des enfants qu'avaient accompagné leurs parents, y faisaient une délicieuse « trempette ». Les autres durent se contenter d'un bain de pied. Car, justement prudent, le Denier des écoles interdit le bain collectif sous la surveillance des professeurs.

Une réception du personnel enseignant

A 11 h., sur la digue de la mer, en la splendide salle du Casino de Malo, avait lieu une réception du personnel enseignant par M. Aldebert et les autres personnalités précitées auxquelles s'étaient joints MM. Taviani, sous-préfet de Dunkerque ; Valentin, maire de Dunkerque; Trystram, du Denier de Dunkerque ; Dutriau, du Denier de Malo ; Schipman, maire de Malo-les-Bains.

M. ALDEBERT donne lecture d'une lettre de M. R. Langeron, préfet, salua ensuite le personnel enseignant, le félicita des succès scolaires obtenus, ainsi que les lauréats. Il leva son verre à « l'école laïque » école de la bonté et de la tolérance ». M. Aldebert excusa encore MM. R. Salengro, maire de Lille et Châtelet, recteur de l'Académie, empêchés.

M. FAVIERES, après avoir remercié l'Harmonie municipale de Malo de son concours, excusa également M. R. Salengro, maire de Lille, retenu à Lille, dit le bonheur des enfants à qui le Denier des écoles paie le voyage à la mer, et remercia les membres du Denier « de leur dévouement qui, depuis 46 ans poursuit son œuvre charitable en faveur de l'école laïque, école de liberté, qui sauvegarde les droits de l'enfant ».

M. TAVIANI, sous-préfet de Dunkerque, fit à son tour l'éloge du personnel enseignant, celui du Denier « qui se livrent à un véritable apostolat en faveur de l'école laïque ».

Le banquet

Les enfants des écoles laïques bénéficièrent d'un banquet servi à l'hôtel Floréal, avenue du Casino. MM. Taviani, Favières, Aldebert leur rendirent visite.

A 13 h. 30, à l'hôtel de l' « Hirondelle » eut lieu un banquet officiel où figuraient à la table d'honneur MM. Taviani, Favières, Aldebert, Valentin, Schipman, Da Costa et les autorités précitées. A l'heure des toasts, des discours furent prononcés à la gloire du Denier des écoles laïques par MM. DUQUENNE, représentant du personnel enseignant, directeur de l'école Montesquieu, qui remercia les membres du Denier au nom des instituteurs et des institutrices, la municipalité de Lille ; ALDEBERT, président du Denier, qui excusa d'abord M. Planque, secrétaire général de la mairie de Lille, puis remercia les personnalités présentes et les villes de Dunkerque et de Malo.

M. FAVIERES, au nom de la Municipalité de la ville de Lille, remercia M. Aldebert de son dévouement à la cause de l'école laïque, à la cause des enfants.

MM. Schipman, Valentin, Taviani, prirent tour à tour la parole, vantant en des termes choisis l'œuvre si belle de réalités utiles du Denier des écoles laïques de Lille.

Toute l'après-midi les enfants des écoles laïques se récréèrent sur la plage de Malo-les-Bains, à de multiples jeux, puis, à 18 h. 30, à une sonnerie de clairons, ils se rassemblaient à l'entrée de la plage et regagnaient la gare de Dunkerque, enchantés de leur journée. A 21 h. 40 ils arrivaient en gare de Lille où de nombreux parents les attendaient. Voici une magnifique journée de plus à l'actif du Denier des écoles laïques de Lille. — V. B.

On va apposer une plaque commémorative sur la maison qu'habita Jean-Bart à Dunkerque

M. Leymarie, membre de la Société Dunkerquoise, ayant pu établir d'une façon certaine que Jean-Bart avait habité en 1694 l'immeuble occupé actuellement par le Crédit Lyonnais, place Jean-Bart, il a été décidé après entente entre la Société Dunkerquoise et la Municipalité qu'une plaque qui serait payée moitié par la Société, moitié par la commune rappellerait que la maison fut le domicile du héros au moment de la victoire du Texel. La plaque qui portera les armes de Jean-Bart aura l'inscription suivante :

DANS CETTE MAISON
HABITAIT
JEAN-BART
EN 1694
LORS DE SA
VICTOIRE DU TEXEL
QUI SAUVA LA FRANCE
DE
LA FAMINE
D. D.

L'inauguration de cette plaque aura lieu le 14 juillet prochain.

La musique du 110e jouera l'hymne à Jean-Bart. Deux discours seront prononcés, l'un par M. Henri Terquem, président de la Société Dunkerquoise ; l'autre par M. Charles Valentin, maire.